



# L'IMPROVISATION

**DANS L'ENSEIGNEMENT MUSICAL  
FORMATION CONTINUE / 2010-2012**

Plan de formation organisé par  
Spectacle vivant en Bretagne,  
le Cefedem Bretagne-Pays de la Loire  
et le CNFPT Bretagne.

# L'IMPROVISATION

Au-delà d'éventuels cours spécifiques, l'improvisation peut être présente dans toutes les formes d'enseignement musical. Elle est un appui précieux pour les démarches d'innovation pédagogique, dans de multiples domaines : formation de l'oreille, culture, créativité, autonomie...

Cette formation, organisée à l'échelon régional, est destinée aux enseignants qui souhaitent développer la place de l'improvisation dans leurs pratiques professionnelles, tant au niveau de l'enseignement que sur le plan de la réflexion pédagogique en équipe.

## OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les stagiaires disposeront et maîtriseront une culture et des compétences artistiques et pédagogiques permettant :

- de **pratiquer** soi-même une ou plusieurs formes d'improvisation,
- de **faire pratiquer**, accompagner et orienter des élèves, dans plusieurs formes ouvertes d'improvisation, adaptées à des contextes, des publics, des répertoires et des niveaux différents.

Ils seront en mesure d'imaginer et mettre en œuvre des modalités variées d'utilisation de l'improvisation dans un établissement, mais également et surtout :

- d'**accompagner** d'autres enseignants en vue de leur permettre une pratique artistique et pédagogique intégrant l'improvisation, adaptée aux contextes professionnels de chacun,
- de **participer et/ou animer** un réseau d'enseignants autour des pratiques liées à l'improvisation.

## CONTENUS

La formation comprendra des moments de pratique et des apports théoriques :

- improvisation non idiomatique ; improvisation dans différentes cultures musicales,
- pratique corporelle et vocale ; pratique instrumentale,
- culture, analyse, écoute,
- pédagogie de groupe.

**La première année** s'attachera aux fondamentaux de la pratique, par une approche corporelle, vocale et instrumentale. Tout en poursuivant sur la pratique personnelle, **la deuxième année** approfondira les pratiques pédagogiques, avec l'interdisciplinarité, les cultures de tradition orale, les relations entre composition et improvisation.

**La troisième année** sera centrée sur la notion de personne ressource. Cette activité, qui pourra aller du simple conseil à la mise en œuvre de réalisations artistiques et pédagogiques, aura vocation à s'inscrire peu à peu dans le quotidien professionnel.

Les contenus seront affinés tout au long de ces trois années, afin de correspondre au mieux aux spécificités des personnes en formation.

## PUBLICS

La formation s'adresse à des **enseignants de musique** en poste, en écoles territoriales comme associatives :

- ayant une **approche ouverte** des différentes formes d'improvisation,
- ayant ou ayant eu une **pratique personnelle** de l'improvisation,
- étant en mesure de la **faire pratiquer** dans le cadre de leur enseignement,
- étant prêt à **s'engager** au-delà de la seule esthétique ou pratique (artistique, instrumentale).

Le nombre de places étant limité à 25 stagiaires, une priorité sera donnée aux personnes dont la formation s'inscrit dans le projet de l'établissement où ils enseignent. Un équilibre sera recherché dans la composition du groupe, tant sur le plan géographique que sur celui des disciplines.

## CALENDRIER

La formation est conçue sur **trois années**, pour un volume global de 28 jours (168 heures).

### 2010

- 1,2 et 3 juillet
- 30 et 31 août et 1<sup>er</sup> septembre
- 2 et 3 novembre

### 2011 et 2012

- dates à déterminer

## INSCRIPTION ET COÛT PÉDAGOGIQUE

Cette formation peut être prise en charge au titre de la **formation professionnelle** continue, selon les modalités propres à chaque statut (fonctionnaire ou contractuel territorial, salarié d'association, intermittent du spectacle...).

- Pour les agents relevant de la fonction publique territoriale, formation prise en charge par le CNFPT.

Inscriptions et renseignements :

[www.bretagne.cnfpt.fr](http://www.bretagne.cnfpt.fr) - 02 97 47 71 08

- Pour les autres salariés, possibilités de prise en charge dans le cadre des règles de l'OPCA concerné.

Inscriptions et renseignements :

[www.cefedem-ouest.org](http://www.cefedem-ouest.org) - 02 96 75 14 07

### 2010

320 € (prise en charge stagiaire)

480 € (prise en charge au titre de la formation continue)

### 2011

400 € (prise en charge stagiaire)

600 € (prise en charge au titre de la formation continue)

### 2012

400 € (prise en charge stagiaire)

600 € (prise en charge au titre de la formation continue)

## PARTENAIRES

**La mise en place de cette formation** a été permise grâce à l'engagement de plusieurs partenaires impliqués dans les enseignements artistiques et réunis en comité de pilotage et comité technique.

**Le comité de pilotage**, animé par Spectacle Vivant en Bretagne, réunit des représentants du Cefedem Bretagne - Pays de la Loire, du réseau des Conservatoires de Bretagne CRR/CRD, d'écoles de musique territoriales et associatives, des associations départementales (ADCA 22, Musiques et Danses en Finistère, ADDAV 56) et du CNFPT. Il donne les objectifs et les orientations générales du plan de formation et s'efforce de favoriser les connexions avec les autres actions et les politiques territoriales qui peuvent s'y rapporter en région.

**Le comité technique**, piloté par le Cefedem, comprend principalement des enseignants et aussi des représentants du comité de pilotage. Il conçoit les contenus pédagogiques et propose les intervenants.

**Le Cefedem** est l'opérateur de la formation.

Spectacle Vivant en Bretagne est un établissement public de coopération culturelle créé par la Région Bretagne et le ministère de la Culture et de la Communication (DRAC Bretagne). Cefedem Bretagne Pays de la Loire : syndicat mixte financé par l'État (ministère de la Culture et de la Communication) et les Régions Bretagne et Pays-de-la-Loire. Le Centre national de la fonction publique territoriale est un établissement public unique, paritaire et déconcentré, au service des collectivités territoriales et de leurs agents.